



Numéro de l'acte	2022-97-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

### QUESTION N°2022-97

**FINANCES :** DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE ET D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Joël DUQUENOY  
Conseiller Délégué aux finances

Vu la délibération du 4 mars 2021 N° 2021-14 relative aux demandes de subventions pour la réhabilitation d'un terrain de football en gazon synthétique et d'un terrain en gazon naturel,

Il convient d'actualiser le plan de financement après le retour des derniers estimatifs du Maitre d'Œuvre fournis en juin 2022.

Aussi, les coûts des travaux s'élèveraient à 1 199 569,50€ HT pour les deux lots que sont les terrassements et aires de jeu à hauteur de 1 045 817,00€ HT et l'éclairage sportif à hauteur de 153 752,50€ HT.

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
TRAVAUX	1 199 569,50 €	ETAT - DETR/DSIL (25%)	308 417,00 €
		AGENCE NATIONALE DU SPORT (5,6%)	70 000,00 €
		REGION HAUTS-DE-FRANCE (12%)	150 000,00 €
		DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS (12 %)	150 000,00 €
		FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (2,5%)	50 000,00 €
		FONDS PROPRES DE LA VILLE D'ARQUES (24,5%)	302 881,50 €
MAITRISE D'ŒUVRE	34 100,00 €	FCTVA (16,404%)	202 371,00 €
<b>MONTANT DE L'OPERATION HT</b>	<b>1 233 669,50 €</b>	<b>MONTANT DE L'OPERATION HT</b>	<b>1 233 669,50 €</b>

Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE les subventions auprès :

- De l'État dans le cadre du dispositif « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » et celui de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local ».
- De l'Agence Nationale du Sport,
- Du Conseil Régional Hauts-de-France,

- Du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique sportive,
- De la Fédération Française de Football, au titre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA),
- De tout autre organisme financeur potentiel.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES  
Le 23 septembre 2022

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

**Affiché le 28 septembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** — Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

**Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX**

**Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD**

**Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT**

**Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.**